

Collège de l'Île
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Collège de l'Île
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Annexes	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de Collège de l'Île

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Collège de l'Île (le « Collège »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de le Collège au 31 mars 2023, ainsi que ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de le Collège conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Le 30 novembre, 2023
St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

Collège de l'Île État de la situation financière

31 mars	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse	431 377 \$	151 005 \$
Comptes à recevoir	107 081	145 581
Stocks	-	3 572
TPS/TVH à recevoir	75 191	50 558
Frais payés d'avance	-	53 035
	613 649	403 751
Immobilisations corporelles (Note 2)	124 340	83 702
Actifs incorporels (Note 3)	51 033	39 507
	789 022 \$	526 960 \$
Passif et Actif net		
Court terme		
Comptes à payer (Note 5)	139 686 \$	191 444 \$
Produits perçus d'avance (Note 6)	212 713	55 461
	352 399	246 905
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	-	25 748
Obligation découlant d'un contrat de location - acquisition (Note 8)	13 436	2 846
	365 835	275 499
Actifs net (page 5)		
Non-affecté	350 661	178 935
Affecté	72 526	72 526
	423 187	251 461
	789 022 \$	526 960 \$

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Directeur

_____ Directeur

Collège de l'Île

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2023	2022
		Excédent des produits sur les charges Net	Excédent/ (insuffisance) des produits sur les charges Net
	Produits	Charges	
Programmation collégiale	2,742,241 \$	2,651,389 \$	90,852 \$
Formation continue	80,874	-	80,874
	2,823,115 \$	2,651,389 \$	171,726 \$
Actifs nets			
Non-affecté			
Début de l'exercice		178,935 \$	425,520 \$
Excédent/(Insuffisance) des produits sur les charges		171,726	(246,585)
Fin de l'exercice		350,661 \$	178,935 \$
Affectés			
Début de l'exercice		72,526 \$	72,526 \$
Fin de l'exercice		72,526 \$	72,526 \$

Collège de l'Île

État des résultats - Programmation collégiale

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Produits		
Fédéral - Projet	547 500 \$	- \$
Droits de scolarité	542,533	324,445
Langues officielles en enseignement	500 000	500 000
Gouvernement de l'Î.-P.-É. - Fonds non dédiés	316 700	517 289
Province Î.-P.-É. - Projet	194 375	-
Consortium National de Formation en Santé (Note 9)	192 222	192 222
Associations des collèges et universités francophones	110 000	-
APÉCA	73,943	50,944
Compétences Î.-P.-É.	71 866	88 441
Revenu pour la gestion de projets	48 372	-
Minister of Education and Lifelong Learning PEI	47 300	-
Gouvernement de l'Î.-P.-É. - Éducation de base des adultes	45 000	45 000
COFA	24 900	-
Holland College	20 000	-
Autres	4 961	10 324
Gouvernement de l'Î.-P.-É. - Fonds santé mentale	2 400	-
Intérêts	169	-
NSSC	-	114 573
Revenu assurance étudiants	-	7 380
Fonds d'urgence	-	1 400
ACUFC	-	-
	2 742 241	1 852 018
Charges (Annexe 1)	2,651,389	2,350,076
Excédent/(Insuffisance) des produits sur les charges	90,852 \$	(498,058)\$

Collège de l'Île
État des résultats - Formation continue

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Produits		
Formation linguistique		
Contrats de services	80,874 \$	238,342 \$
Droits de scolarité	-	13,131
Excédent des produits sur les charges	80,874 \$	251,473 \$

Collège de l'Île État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	171 726 \$	(246 585)\$
Élément sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 541	20 267
Amortissement des actifs incorporels	21 871	16 932
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisation	(25 748)	(11 035)
Perte sur disposition d'actifs	19 792	-
	226 182	(220 421)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	38 503	53 792
TPS/TVH à recevoir	(24 633)	(26 346)
Stocks	3 575	21 211
Frais payés d'avance	53 035	(49 697)
Comptes à payer	(51 758)	2 470
Produits perçus d'avance	131 499	(3 902)
	376 403	(222 893)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(73 225)	-
Cessions d'immobilisations corporelles	16 778	-
Paievements du contrat de location d'équipement	(6 187)	(3 567)
Achats d'actifs incorporels	(33 397)	(56 439)
	(96 031)	(60 006)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	280 372	(282 899)
Encaisse, début de l'exercice	151 005	433 904
Encaisse, fin de l'exercice	431 377 \$	151 005 \$

Collège de l'Île

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Méthodes comptables

Nature et le but de l'organisme	Le Collège de l'Île (le « Collège »), sous le nom incorporé Société éducative de l'Île-du-Prince-Édouard Inc., est un organisme à but non lucratif qui offre, en français, de la formation professionnelle et langagière à ses clients afin qu'ils puissent contribuer au développement social et économique de la province. Le Collège est un établissement d'enseignement postsecondaire, exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.																							
Méthodes comptables	Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.																							
Immobilisations corporelles	L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs comme suit : <table><tr><th></th><th>Méthode</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Réseau informatique</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr><tr><td>Logiciel</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr><tr><td>Système vidéo conférence</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr><tr><td>Équipements et ameublements</td><td>Dégressif</td><td>20%</td></tr><tr><td>Améliorations locatives</td><td>Dégressif</td><td>10%</td></tr><tr><td>Actifs sous contrat de location</td><td>Dégressif</td><td>20%</td></tr></table>				Méthode	Taux	Réseau informatique	Dégressif	30%	Logiciel	Dégressif	30%	Système vidéo conférence	Dégressif	30%	Équipements et ameublements	Dégressif	20%	Améliorations locatives	Dégressif	10%	Actifs sous contrat de location	Dégressif	20%
	Méthode	Taux																						
Réseau informatique	Dégressif	30%																						
Logiciel	Dégressif	30%																						
Système vidéo conférence	Dégressif	30%																						
Équipements et ameublements	Dégressif	20%																						
Améliorations locatives	Dégressif	10%																						
Actifs sous contrat de location	Dégressif	20%																						
Actifs incorporels	Les actifs incorporels achetés sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité non déterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation quand des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable dépasse leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur des actifs non amortis à leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur doit être comptabilisée pour un montant égal à l'excédent. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs incorporels comme suit : <table><tr><th></th><th>Méthode</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Actifs incorporels</td><td>Dégressif</td><td>30%</td></tr></table>				Méthode	Taux	Actifs incorporels	Dégressif	30%															
	Méthode	Taux																						
Actifs incorporels	Dégressif	30%																						
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	Les apports affectés pour l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis à titre de revenu sur la même base que les immobilisations achetées sont amortis.																							

31 mars 2023

1. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits	Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les contrats de service et les frais de scolarité sont comptabilisés comme revenu lorsque les services sont rendus.
Encaisse	Les espèces et quasi espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires, déduction faite de l'endettement bancaire.
Stocks	Stocks du matériel pédagogique est comptabilisé au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'achat et à la livraison des produits à l'emplacement du Collège. Le coût est attribué en utilisant la méthode du coût spécifique. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours ordinaire des opérations moins toutes les dépenses de vente applicables. Stocks du matériel promotionnel est comptabilisé au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.
Estimations comptables	Lors de la préparation des états financiers du Collège, la direction est requise de faire des estimations et de formuler des hypothèses pouvant avoir des conséquences sur les montants constatés en ce qui a trait aux actifs et passifs, à la déclaration des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et aux montants reportés à titre de revenus et dépenses durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations significatives comprennent la provision pour les créances douteuses et la valeur de l'inventaire.

31 mars 2023

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier où le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés soit comme contrat de location-acquisition, soit comme contrat de location-exploitation. Un contrat qui transfère, aux termes d'un bail, pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué est classé comme un contrat de location-acquisition. À la création d'un contrat de location-acquisition, l'actif et l'obligation sont comptabilisés au moindre de la valeur actualisée des paiements minimums exigibles et de la juste valeur du bien loué au début du contrat. Les actifs sont amortis en vertu du contrat de location- acquisition selon la méthode linéaire sur la durée du bail, soit la durée de vie estimative des actifs.

Collège de l'Île Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Réseau informatique	195 652 \$	168 756 \$	175 839 \$	157 194 \$
Système vidéo conférence	2 725	2 404	2 725	2 265
Équipements et ameublements	119 340	96 113	119 340	90 301
Améliorations locatives	82 768	56 127	82 768	53 166
Logiciel	50 033	15 010	-	-
	450 518	338 410	380 672	302 926
Actifs sous contrat de location	15 290	3 058	16 778	10 822
	124 340 \$		83 702 \$	

Les actifs sous contrat de location référencés ci-dessus sont un bail pour un photocopieur obtenu en 2017. Le bail expirera au cours de l'année fiscale 2023

3. Actifs incorporels

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Actifs incorporels	89 837 \$	38 804 \$	56 439 \$	16 932 \$
	51 033 \$		39 507 \$	

4. Ligne de crédit

Le Collège a une ligne de crédit autorisée à un montant maximum de 270 000 \$ (2022 - 270 000 \$). Cette ligne de crédit porte l'intérêt au taux préférentiel plus 3%. Le taux d'intérêt préférentiel a été de 2,45% (2022 - 2,45%). La ligne de crédit est garantie par un contrat de garantie générale sur les comptes clients, inventaires et équipements.

Collège de l'Île
Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Comptes à payer

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs	95 947 \$	126 836 \$
Salaires courus	39 154	37 457
Vacances à payer	-	16 845
Autres	4 586	10 306
	<u>139 687 \$</u>	<u>191 444 \$</u>

6. Produits perçus

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Droits de scolarité	156 724 \$	55 461 \$
Compétences Î.-P.-É.	51 671	-
Autres	4 318	-
	<u>212 713 \$</u>	<u>55 461 \$</u>

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent la fraction non amortie des apports reçus sous forme d'immobilisations et des apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles. Les variations des soldes des apports reportés pour l'exercice se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde d'ouverture	25 748 \$	36 783 \$
Montant comptabilisé à titre de revenu au courant de l'année	-	(11 035)
Montant cédé au cours de l'année	<u>(25 748)</u>	<u>-</u>
Solde de fermeture des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>- \$</u>	<u>25 748 \$</u>

Collège de l'Île Notes complémentaires

31 mars 2023

8. Obligation découlant d'un contrat de location - acquisition

	2023	2022
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition calculé à un taux d'intérêt de 7,5%, avec paiements mensuels de 232\$ incluant le principal et l'intérêt.	13 436 \$	- \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, période de location terminée au cours de l'exercice.	-	2 846
	13 436 \$	2 846 \$

9. Consortium National de Formation en Santé

En avril 2014, le Collège a conclu un accord de quatre ans avec Santé Canada qui leur a accordé un total de 768 888\$ pour couvrir des dépenses reliées aux programmes de santé tout au long des quatre années pour la période 2019-2023. La répartition des dépenses en ce qui concerne cet accord est la suivante:

	2023	2022
Contribution	192 222 \$	192 222 \$
Dépense		
Salaires et avantages sociaux	164 660	164 660
Représentations et déplacements	12 462	12 462
Matériel de bureau	3 000	3 000
Loyer	3 600	3 600
Promotion et publicité	8 000	8 000
Bourse	500	500
	192 222 \$	192 222 \$

10. Dépendance économique

Les activités courantes de le Collège dépendent d'un financement provenant des gouvernements fédéral et provincial.

31 mars 2023

11. Instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes financières inattendues si un client ou une tierce partie ne pourrait rencontrer ses obligations. Le Collège a déterminé que les actifs financiers l'exposant d'avantage au risque de crédit sont les comptes clients et les sommes à recevoir. Le Collège atténue le risque de crédit associé aux comptes clients par l'établissement de limite de crédit approuvé et par un suivi régulier des comptes en retard. De plus, la provision pour créances douteuses est révisée à chaque fin l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Collège est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagement liés à ses passifs financiers. Le Collège réduit son exposition au risque de liquidité en s'assurant de noter les dates d'exigibilité des paiements et de maintenir une marge de crédit adéquate pour repayer ses fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de pertes financières suite à une variation des taux d'intérêt. Les instruments financiers qui exposent le Collège au risque de taux d'intérêt incluent les passifs financiers portant intérêt à taux variable. Le Collège a présentement une marge de crédit portant intérêt à taux variable.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains des chiffres sur les états sommaires des états des résultats et les états des résultats de chaque projet, de l'exercice précédent, ont été reclassifiés pour correspondre au classement de cette année.

Collège de l'Île
Charges - Programmation collégiale
Annexe 1

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Dépenses		
Abonnement de technologie	58 824 \$	86 767 \$
Affranchissement et poste prioritaire	468	661
Ameublement	-	4 963
Amortissement - immobilisations	38 541	20 267
Amortissement - actifs incorporels	21 871	16 932
Amortissement des apports reportés	(25 748)	(11 035)
Assurance	20 555	17 679
Assurance étudiants	19 380	1 100
Autres dépenses	5 808	3 305
Charge de nouvelle structure	9 458	63 611
Contrats de services	184 442	140 916
Cotisations et abonnements	17 069	25 221
Équipements et entretien	3 569	51 207
Frais de conduite	60 232	35 944
Frais de conseil d'administration	30 913	31 290
Frais divers	1 402	4 171
Formation du personnel	18 680	1 572
Frais bancaires et intérêts	16 204	8 301
Fonds d'urgence	1 550	395
Honoraires consultants	254 338	148 315
Inscription cours en ligne	11 241	52 145
Légal	1 427	-
Loyer et conciergerie	115 631	119 109
Matériel de bureau	3 747	5 750
Matériel pédagogique	6 395	5 691
Perte sur disposition d'actifs	19 792	
Promotion et publicité	82 331	183 317
Représentations et déplacements	-	3 733
Salaires et avantages sociaux	1 583 866	1 241 211
Services de comptabilité	3 693	40 984
Téléphone et frais de communication	33 145	31 023
Vérification comptable	52 565	15 531
	2 651 389 \$	2 350 076 \$